



COMMERCIALISATION DES TERRAINS CONSTRUCTIBLES ROUTE DE LA BOUTIERE

REGLEMENT ET CANDIDATURE

DEPOT DES CANDIDATURES par mail à : contact@grosbreuil.fr

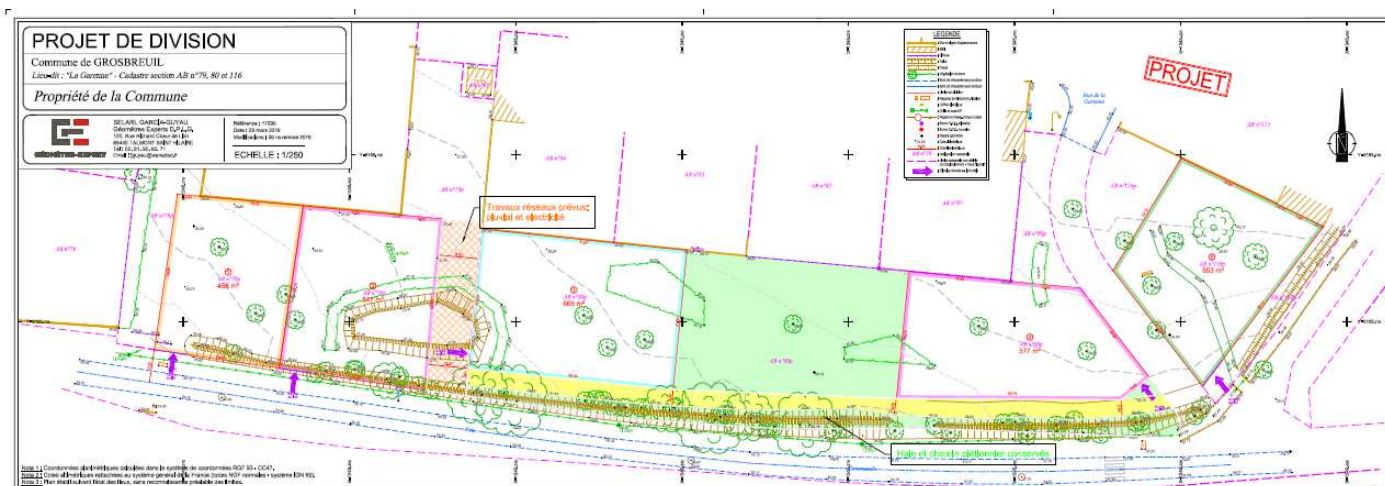
DATE LIMITE : 05.01.2023

REGLEMENT

Par délibération du 22 Mars 2022, le Conseil Municipal a voté le présent règlement de commercialisation :

Critères d'attribution :

La commune de GROSBREUIL met en vente 5 terrains communaux route de la Boutière identifiés sur le plan ci-dessous :



Le présent règlement a pour objet de définir et réglementer les critères d'attribution des terrains communaux.

❖ Vente :

Deux des terrains identifiés sur le plan ci-dessus sont mis en vente à 140 € TTC

N° LOT	SURFACE	PRIX HT	PRIX TTC
1	458 M ²	53 586 €	64 120 €
5	553 M ²	64 701 €	77 420 €

Il s'agit de terrains bornés et disposant des équipements suivants :

- Branchement d'assainissement en attente
- Branchement d'eau potable en attente
- Branchement d'électricité en attente

❖ Personnes éligibles :

La vente des terrains est ouverte aux couples avec ou sans enfant, scolarisés à Grosbreuil.

Pour une résidence principale

Libre de constructeur

		NOMBRE DE POINTS ATTRIBUES
Revenu net imposable annuel du ménage	Inférieurs 30 000 €	4
	Compris entre 30 000 € et 40 000 €	3
	Entre 40 000 € et 50 000 €	1
	Supérieurs à 50 000 €	0
Enfants	Entre 6 et 11 ans	1 par enfant
	Entre 3 et 6 ans	2 par enfant
	De moins de 3 ans	3 par enfant
Moyenne d'âge du couple	Entre 25 et 35 ans	4 par ménage
	Supérieur à 35 ans	2 par ménage
Statut	Primo accédant (ne pas avoir été propriétaire dans les 2 dernières années écoulées) et sans patrimoine immobilier à usage d'habitat hors indivision successorale, habitant sur Grosbreuil	6
Pour les primo accédants, lieu de résidence actuel du couple	Hors Grosbreuil	1

Résidant sur la commune de Grosbreuil	Grosbreuil	3
Artisans/commerçants/Entreprises avec siège social sur la commune	Grosbreuil	2

Les personnes ayant fait une demande avant la commercialisation ne comptabiliseront pas de points supplémentaires

❖ **Engagement des acquéreurs :**

Chaque acquéreur des terrains s'engage à :

- Déposer un dossier complet de permis de construire (délai à partir de la signature de l'acte)
- Démarrer le chantier de construction dans un délai maximum d'un an à compter de la signature de l'acte de vente et à achever les constructions dans un délai de 2 ans.
- Procéder au dépôt de la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux

❖ **Candidature :**

La procédure de candidature se déroule en deux temps :

1^{ère} phase : présélection :

- Date d'ouverture : 25.11.2022
- Dossier à retirer en Mairie ou sur le site
- Date limite dépôt de dossier de candidature : 05.01.2023

2^{ème} phase : sélection définitive :

- Contrôle des engagements des acquéreurs
- Comptabilisation des points pour chaque demandeur
- Tirage au sort en commission mixte urbanisme – finances
- Demander 2 vœux sur le terrain à acquérir pour départager les situations identiques.



COMMERCIALISATION DES TERRAINS CONSTRUCTIBLES

ROUTE DE LA BOUTIERE

DOSSIER DE CANDIDATURE

Dossier de candidature reçu en Mairie le :

DEMANDEUR N° 1**NOM****Prénom****Adresse****Code Postal****Commune****Téléphone****Adresse mail****DEMANDEUR N° 2****NOM****Prénom****Adresse****Code Postal****Commune****Téléphone****Adresse mail**

❖ Etes vous en couple avec ou sans enfant, scolarisés à Grosbreuil ?

Oui

Non

❖ Votre projet concerne-t-il la construction d'une résidence principale ?

Oui

Non

❖ Quels sont vos deux vœux de parcelles par ordre de priorité ?

N° LOT	SURFACE	PRIX HT	PRIX TTC	VŒUX N°1	VŒUX N°2
1	458 M ²	53 586 €	64 120 €		
5	553 M ²	64 701 €	77 420 €		

		A RENSEIGNER PAR LES CANDIDATS
Revenu net imposable annuel du ménage	Inférieurs 30 000 €	
	Compris entre 30 000 € et 40 000 €	
	Entre 40 000 € et 50 000 €	
	Supérieurs à 50 000 €	
Enfants	Entre 6 et 11 ans	
	Entre 3 et 6 ans	
	De moins de 3 ans	
Moyenne d'âge du couple	Entre 25 et 35 ans	
	Supérieur à 35 ans	
Statut	Primo accédant (ne pas avoir été propriétaire dans les 2 dernières années écoulées) et sans patrimoine immobilier à usage d'habitat hors indivision successorale, habitant sur Grosbreuil	
Pour les primo accédants, lieu de résidence actuel du couple	Hors Grosbreuil	
Résidant sur la commune de Grosbreuil	Grosbreuil	
Artisans/commerçants/Entreprises avec siège social sur la commune	Grosbreuil	

❖ **Engagement :**

Je soussigné,

Nom Prénom :

Et

Nom Prénom :

- ❖ Nous engageons en tant qu'acquéreurs des terrains à déposer un dossier complet de permis de construire (délai à partir de la signature de l'acte)
- ❖ Nous engageons en tant qu'acquéreurs des terrains à démarrer le chantier de construction dans un délai maximum d'un an à compter de la signature de l'acte de vente et à achever les constructions dans un délai de 2 ans.
- ❖ Nous engageons en tant qu'acquéreurs des terrains à procéder au dépôt de la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux
- ❖ Avons pris connaissance du montant du prix de vente à 140 € TTC le mètre carré
- ❖ Attestons sur l'honneur de l'exactitude des renseignements complétés
- ❖ Préviendrons de tout éventuel retrait de candidature avant le 05.01.2023

Date	Signature 1	Signature 2